



N° 2 - 2 février 2021 - 16 h

Mise à jour des mesures de PCI : dépistage 48 h et précautions additionnelles pour la clientèle asymptomatique et sans critère d'exposition¹ en courte durée.

Suite à l'analyse de la situation régionale (transmission communautaire) et de la situation dans nos milieux de soins, les mesures instaurées en courte durée (Infolettre 175, 8 janvier 2021), soient le dépistage 48 h après l'admission ainsi que les précautions additionnelles s'y rattachant ne sont plus applicables. De plus, les précautions additionnelles Aériennes/contact ne doivent plus être instaurées pour la clientèle avec intervention médicale générant des aérosols (IMGA) sans critère d'exposition¹.

Voici un rappel des mesures se poursuivant dans les différents secteurs :

- **Nouvelle admission** : dépistage à l'admission pour tous les usagers. (usager asymptomatique) Priorité de dépistage : M8.

*Le Dépistage peut être effectué à l'urgence ou sur l'unité de soins (ex. : admission suite à la chirurgie).

- Appliquer les précautions additionnelles Gouttelettes/Contact avec protection oculaire **sur l'unité de soins**, jusqu'à l'obtention des résultats de dépistage (admission). Le processus habituel d'admission doit être suivi, c'est-à-dire que l'utilisateur doit être admis en zone froide dans le lit qui lui aurait été attribué (chambre privée, semi-privée ou à lits multiples).

En raison des lieux physiques, du type de clientèle, de la durée du séjour et des directives ministérielles, des particularités s'appliquent.

Particularités dans certains secteurs spécifiques pour les usagers asymptomatiques non suspectés de la COVID et sans critère d'exposition¹

PARTICULARITÉS PAR SECTEURS	DÉPISTAGES	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
Urgence	Dépistage à l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de procédure par l'utilisateur • Aucune précaution additionnelle (contrôle à la source) • Précautions additionnelles (zone froide à la chambre) sur l'unité de soins jusqu'à l'obtention du test d'admission négatif

PARTICULARITÉS PAR SECTEURS	DÉPISTAGES	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
Obstétrique et périnatalité	Dépistage à l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de procédure par l'utilisateur et son accompagnateur • Aucune précaution additionnelle (contrôle à la source)
Pédiatrie	Dépistage à l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de procédure par le parent et par l'enfant (si applicable selon les directives du MSSS) • Aucune précaution additionnelle à l'exception de la chambre 512 de l'Hôpital Chicoutimi (précautions additionnelles au lit (zone froide à la chambre) jusqu'à l'obtention du test d'admission négatif)
Néonatalogie	Dépistage à l'admission. Se référer aux indications du MSSS (analyse en cours par le service de PCI)	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune précaution additionnelle
Santé mentale et pédopsychiatrie	Dépistage à l'admission ou lors d'un court séjour d'observation	<ul style="list-style-type: none"> • Précautions additionnelles (zone froide à la chambre) sur l'unité de soins jusqu'à la réception du test d'admission négatif
Chirurgie et bloc opératoire	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage 48 h pré-op (selon priorité du MSSS) • Dépistage à l'admission 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune précaution additionnelle

Précisions concernant les CHSLD, l'URFI de Jonquière et l'URFIG de La Baie

PARTICULARITÉS PAR SECTEURS	DÉPISTAGES	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
CHSLD, URFI Jonquière, URFIG LaBaie	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage avant admission (attendre le résultat avant le transfert) • Dépistage jour 13 CHSLD • Dépistage jour 14 URFI/URFIG 	<ul style="list-style-type: none"> • Précautions additionnelles Gouttelettes/Contact et protection oculaire² (zone froide à la chambre) x 14 jours selon directives ministérielles

Précisions concernant les transferts inter installations et inter établissements en courte durée

PROVENANCE	DÉPISTAGES	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
En provenance d'une autre installation de notre CIUSSS	Dépistage à l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Précautions additionnelles (zone froide à la chambre) sur l'unité de soins jusqu'à la réception du dépistage test d'admission négatif
En provenance d'un autre établissement (hors région 02) Hospitalisation ou séjour de ≥ 24 heures à l'urgence	Dépistage à l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Précautions additionnelles (zone froide à la chambre) sur l'unité de soins jusqu'à la réception du test d'admission négatif (valider avec la PCI avant la levée) • Précautions additionnelles (zone froide à la chambre) x 14 jours si transfert d'un centre désigné COVID (hors région 02) ou d'un établissement d'une région à forte endémicité (palier rouge)

Précision concernant les usagers avec critères d'exposition¹ et faisant l'objet de précautions additionnelles

- **Procéder** au dépistage à l'admission et avant la levée des précautions additionnelles (jour 14).

Application des précautions additionnelles lors d' IMGA en courte durée

IMGA lors de bronchoscopie élective (ambulatoire) et d'intubation pré-opératoire élective et extubation :

- Appliquer les procédures habituelles si obtention d'un dépistage négatif effectué dans les 48 heures précédant l'intervention;
- Si le résultat n'est pas disponible ou qu'aucun dépistage n'a été effectué dans les dernières 48 heures, appliquer les précautions Aériennes/Contact avec protection oculaire pour la durée de l'intervention puis du temps d'attente requis pour le renouvellement d'air de la pièce.

IMGA ponctuelle ou en continu sur les unités de soins en continu (ex. : BiPAP, CPAP, Optiflow*, aspirations profondes répétées chez un usager porteur de trachéostomie) :

- Les précautions Aériennes/Contact avec protection oculaire (zone froide à la chambre) s'appliquent lors d'IMGA chez les **usagers avec critère d'exposition¹ de la COVID-19 faisant l'objet de précautions additionnelles** (pour 14 jours). Chambre privée à pression négative.
- Pratiques de base pour toutes les autres clientèles asymptomatiques de la COVID-19.

IMGA Intubation effectuée en urgence (ex. : code bleu):

- Les précautions Aériennes-Contact avec protection oculaire s'appliquent pour tout le personnel présent lors de l'intubation, pour la durée de l'intervention, puis du temps d'attente pour le renouvellement d'air de la pièce.

* Dans la dernière mise à jour des lignes directrices de l'INSPQ (22 janvier 2021 – version 3.2), la classification de l'Optiflow a été revue et est désormais identifiée comme une IMGA à risque possible. Cliquer ici pour consulter :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2960_interventions_medicales_generant_a_erosols.pdf

L'application de ces mesures (dépistage 48 heures et précautions additionnelles pour la clientèle sans critère d'exposition en courte durée) sera révisée selon l'évolution de la situation régionale (transmission dans la communauté) et de la situation dans nos milieux de soins.

¹ *Critères d'exposition : contact étroit avec un cas confirmé; transfert ou séjour de plus de 24 heures dans une installation en éclosion; usager provenant d'un milieu où il y a de la transmission active; retour de voyage hors Canada.*

² *Des précautions additionnelles Aériennes/Contact et protection oculaire doivent être appliquées en présence d'IMGA chez un usager avec critère d'exposition¹ de la COVID-19 (ex. : des précautions Gouttelettes/Contact et protection oculaire seront appliquées pour une nouvelle admission avec BiPAP asymptomatique et sans critère d'exposition à la COVID-19).*

Pour les usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19, les outils RADAR peuvent être consultés au besoin.

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales en collaboration avec le service de prévention et contrôle des infections (PCI)
© CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean